

# Formation Signalisation temporaire de chantier

SignalChantier

**Sécurisez vos chantiers et protégez tous les usagers grâce à une signalisation temporaire adaptée, visible et conforme aux règles en vigueur.**

**Présentiel et/ou Distanciel  
(Dates ou Participants) -**

**Au cours de cette formation pratique, les participants apprennent à choisir, implanter, contrôler et retirer un dispositif de signalisation temporaire en fonction de la configuration du chantier, de la circulation et des risques rencontrés.**

## Objectifs

**réduire les risques d'accident** liés à une signalisation temporaire inadaptée, insuffisante ou mal implantée ;  
**sécuriser les salariés, les prestataires et les usagers** aux abords des chantiers et des zones d'intervention ;  
**harmoniser les pratiques de balisage** au sein des équipes à partir de méthodes communes et opérationnelles ;  
**développer l'autonomie des intervenants** dans le choix, la mise en place, le contrôle et le retrait des dispositifs de signalisation ;  
**contribuer au respect des exigences réglementaires et des procédures internes** applicables aux interventions sur voirie ;  
**limiter les incidents, les interruptions de chantier et les coûts associés** à une mauvaise organisation de la circulation ;  
**renforcer l'image de professionnalisme et de prévention de l'entreprise** auprès des clients, collectivités, riverains et usagers.

## Les + métier

Formation signalisation temporaire de chantier à Lyon : apprenez à choisir, installer et contrôler un balisage adapté pour sécuriser agents et usagers.



### Public Visé

Cette formation s'adresse à toute personne amenée à préparer, mettre en place, contrôler, adapter ou retirer une signalisation temporaire de chantier, notamment :  
• agents des services techniques et de voirie des collectivités ;  
• salariés des entreprises de travaux publics, du bâtiment et des réseaux ;  
• agents d'entretien, de maintenance et d'exploitation ;  
• personnels intervenant sur la chaussée, les accotements, les trottoirs ou les espaces publics ;  
• conducteurs d'engins et opérateurs participant à l'installation du balisage ;  
• chefs d'équipe, chefs de chantier et responsables de travaux ;  
• personnels chargés de contrôler ou de superviser la signalisation temporaire.  
La formation peut être adaptée aux opérateurs chargés de l'installation du dispositif comme aux encadrants responsables de son choix, de sa conformité et de son maintien pendant les travaux.



### Pré Requis

**Aucun prérequis technique ou réglementaire n'est exigé.**

Les participants doivent toutefois :

- comprendre les consignes de sécurité formulées en français ;
  - être en capacité de participer aux exercices pratiques de mise en place et de retrait de la signalisation ;
  - disposer, pour les mises en situation, des équipements de protection individuelle requis, notamment d'un vêtement à haute visibilité.
- Une première expérience des chantiers, des travaux publics ou des interventions sur voirie est appréciée, sans être obligatoire.

## Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Identifier les principes réglementaires et les règles générales applicables à la signalisation temporaire de chantier.

Analyser l'environnement de l'intervention afin de repérer les risques liés à la circulation, aux usagers, aux travaux et aux caractéristiques de la voie.

Choisir un schéma de signalisation adapté à la nature du chantier, à sa durée, à son emplacement et aux conditions de circulation.

Sélectionner les panneaux, dispositifs de balisage et équipements temporaires appropriés à la situation rencontrée.

Mettre en place une signalisation d'approche, de position et de fin de prescription dans le respect des distances d'implantation et des règles de visibilité.

Maintenir la sécurité et la continuité des déplacements des automobilistes, piétons, cyclistes et personnes en situation de handicap aux abords du chantier.

Contrôler, adapter, entretenir puis retirer la signalisation temporaire en appliquant une procédure d'intervention sécurisée.

## Parcours pédagogique

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : SignalChantier-20260805



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr  
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes  
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

## 1. Cadre général de la signalisation temporaire

- Finalités de la signalisation temporaire de chantier.
- Responsabilités des différents acteurs.
- Principaux textes et documents techniques applicables.
- Distinction entre signalisation permanente et signalisation temporaire.
- Rôle des autorisations de voirie, des arrêtés de circulation et, lorsque les travaux sont concernés, des démarches DT-DICT.2. Analyse préalable de l'intervention
- Identification de la nature, de la durée et de l'emprise du chantier.
- Analyse des caractéristiques de la voie et des conditions de circulation.
- Repérage des risques pour les intervenants et les usagers.
- Prise en compte de la visibilité, de la vitesse, de la météo et de l'environnement.
- Identification des situations nécessitant des mesures complémentaires ou une validation du responsable.3. Principes de la signalisation temporaire
- Principes d'adaptation, de cohérence, de lisibilité, de concentration et de valorisation.
- Signalisation d'approche, de position et de fin de prescription.
- Distances d'implantation et espacement des dispositifs.
- Cohérence avec la signalisation permanente.
- Maintien d'une information claire et compréhensible pour les usagers.4. Matériels et équipements de signalisation
- Panneaux temporaires et supports.
- Cônes, balises, barrières et dispositifs de délimitation.
- Feux temporaires et moyens de circulation alternée.
- Signalisation des véhicules et des engins de chantier.
- Vêtements à haute visibilité et équipements de protection individuelle.
- Vérification de l'état, de la stabilité et de la visibilité des équipements.5. Choix et implantation du dispositif
- Chantiers fixes, mobiles et interventions de courte durée.
- Travaux sur chaussée, accotement, trottoir ou zone de stationnement.
- Réduction de voie, déviation et circulation alternée.
- Choix d'un schéma de signalisation adapté à la situation.
- Ordre de pose et de retrait des équipements.
- Sécurisation des opérations d'installation et de dépose.6. Protection des différentes catégories d'usagers
- Maintien de la circulation des véhicules.
- Sécurisation des cheminements piétons.
- Prise en compte des cyclistes et des deux-roues.
- Maintien de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.
- Protection des riverains et des accès aux bâtiments.
- Gestion des situations particulières ou dégradées.7. Contrôle et maintien du dispositif
- Contrôle initial après implantation.
- Surveillance régulière pendant toute la durée du chantier.
- Adaptation de la signalisation à l'évolution des travaux.
- Remplacement ou remise en place des équipements déplacés ou détériorés.
- Suppression ou masquage des signaux devenus inutiles.
- Signalement des anomalies et traçabilité des contrôles.8. Exercices pratiques et mises en situation
- Analyse de photographies et de configurations de chantier.
- Choix des panneaux et dispositifs appropriés.
- Préparation d'un schéma simple d'implantation.
- Mise en place d'une signalisation temporaire.
- Contrôle collectif du dispositif installé.
- Retrait sécurisé du balisage et débriefing avec le formateur.

## Méthodes pédagogiques

La formation repose sur une **pédagogie active, participative et opérationnelle**, alternant apports théoriques et exercices pratiques. Les méthodes mises en œuvre comprennent :

- exposés interactifs sur les principes réglementaires et les règles d'implantation de la signalisation temporaire ;
- échanges guidés à partir de l'expérience professionnelle et des situations rencontrées par les participants ;
- analyse de photographies, de plans de circulation et de schémas de signalisation temporaire ;
- études de cas permettant d'identifier les risques et de choisir un dispositif adapté à la configuration du chantier ;
- exercices d'application portant sur la sélection des panneaux, du balisage et des équipements nécessaires ;

## Moyens pédagogiques

La formation s'appuie sur des moyens pédagogiques adaptés aux séquences théoriques et pratiques :

- salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur ou d'un écran ;
- support de formation illustré et documents pédagogiques remis aux participants ;
- photographies, vidéos, plans de circulation et schémas types de signalisation temporaire ;
- extraits des textes réglementaires et documents techniques applicables ;
- études de cas inspirées de situations professionnelles réelles ;
- panneaux de signalisation temporaire ;
- cônes de signalisation, balises, barrières et dispositifs de délimitation ;
- feux temporaires ou dispositifs de circulation alternée, selon les

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : SignalChantier-20260805

- ateliers pratiques de préparation, d'implantation, de contrôle, d'adaptation et de retrait de la signalisation ;
- mises en situation suivies d'un débriefing et de corrections individualisées par le formateur.

Les séquences sont adaptées aux activités, aux environnements de travail et au niveau initial des participants afin de favoriser une **application immédiate des acquis en situation professionnelle**.

équipements disponibles ;

- véhicules, équipements de chantier ou supports de signalisation, selon la configuration de la session ;
- vêtements à haute visibilité et équipements de protection individuelle adaptés ;
- aire sécurisée permettant de réaliser les exercices d'implantation, de contrôle et de retrait du balisage ;
- fiches pratiques, grilles de contrôle et supports d'évaluation.

Pour une formation réalisée en intra-entreprise, les exercices peuvent être adaptés aux équipements, aux procédures et aux configurations de chantier habituellement rencontrées par l'établissement.

## Modalités de suivi

Le suivi de l'exécution de la formation et de la progression des participants est assuré au moyen de :

- **feuilles d'émargement signées par demi-journée** par les participants et le formateur ;
- vérification de l'assiduité et de la participation aux séquences théoriques et pratiques ;
- questions orales, exercices d'application et études de situations tout au long de la formation ;
- observation des participants lors des mises en situation d'implantation, de contrôle et de retrait de la signalisation temporaire ;
- traçabilité des résultats obtenus lors des évaluations théorique et pratique ;
- questionnaire de satisfaction complété à l'issue de la session.

Une **attestation individuelle de fin de formation** et, le cas échéant, un **certificat de réalisation** sont remis à chaque participant. Les documents pédagogiques et administratifs relatifs à la session sont conservés conformément aux procédures qualité d'EVINCEL Formation.

## Qualification Intervenant·e·s

La formation est animée par un formateur spécialisé en prévention des risques liés aux chantiers et à la circulation, disposant d'une expérience professionnelle dans les domaines de la voirie, des travaux publics, des réseaux ou de la sécurité de chantier. L'intervenant maîtrise notamment : la réglementation applicable à la signalisation routière temporaire ; les principes et schémas d'implantation de la signalisation de chantier ; l'analyse des risques liés à la coactivité et à la circulation ; les procédures de pose, de contrôle, d'adaptation et de retrait du balisage ; l'animation de mises en situation pratiques en conditions sécurisées. L'intervenant adapte les exercices aux activités, aux équipements, aux procédures internes et aux configurations de chantier rencontrées par les participants.

## Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation au moyen de :

- questions orales et échanges avec le formateur ;
- exercices d'analyse de situations et de choix d'un schéma de signalisation ;
- questionnaire théorique de fin de formation ;
- mise en situation pratique portant sur la préparation, l'implantation, le contrôle et le retrait d'une signalisation temporaire de chantier ;
- observation des pratiques à l'aide d'une grille d'évaluation.

La validation repose notamment sur la capacité du participant à :

- identifier les risques liés à l'intervention ;
- choisir des équipements et une signalisation adaptés ;
- respecter l'ordre et les distances d'implantation ;
- assurer la visibilité et la cohérence du dispositif ;
- protéger les intervenants et les différentes catégories d'utilisateurs ;
- contrôler et retirer le balisage en sécurité.

Les éventuelles erreurs constatées font l'objet d'une correction commentée par le formateur. Une **attestation individuelle de fin de formation** est remise à chaque participant, sous réserve de sa participation à l'ensemble de la session et de l'évaluation de ses acquis.

## Moyens à mettre en oeuvre

Dans le cadre d'une formation réalisée en intra-entreprise, le client met à disposition : une salle adaptée à l'effectif, équipée de tables, de chaises, de prises électriques et d'un écran ou mur de projection ; une zone d'exercice sécurisée et suffisamment dimensionnée, permettant de réaliser les mises en situation sans exposer les participants ni les usagers à la circulation réelle ; les autorisations internes nécessaires pour accéder aux zones de chantier ou aux espaces dédiés aux exercices ; les équipements de signalisation temporaire habituellement utilisés dans l'établissement : panneaux, supports, cônes, balises, barrières, rubalise et, le cas échéant, feux temporaires ; les équipements de protection individuelle adaptés aux risques du site, notamment les vêtements à haute visibilité, chaussures de sécurité, casque et gants ; les plans de circulation, consignes internes, procédures de balisage ou exemples de chantiers permettant d'adapter les exercices aux situations professionnelles rencontrées ; un interlocuteur chargé de l'accueil du formateur, de l'accès aux installations et de la présentation des consignes de sécurité du site. La zone pratique doit être préalablement balisée, neutralisée ou séparée de la circulation publique. Aucun exercice ne doit être réalisé sur une voie ouverte à la circulation sans les autorisations, mesures de protection et dispositifs réglementaires requis. La répartition précise des équipements fournis par EVINCEL Formation et par le client est définie dans la convention ou la proposition commerciale avant la session.

## Modalités d'accessibilité handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de la compatibilité des aménagements nécessaires avec les exigences de sécurité liées aux exercices pratiques.

Les besoins spécifiques doivent être signalés dès l'inscription afin que le référent handicap d'EVINCEL Formation puisse étudier, avec le participant, l'employeur et le formateur, les adaptations envisageables, notamment :

- accessibilité des locaux et de la zone d'exercice ;
- adaptation du rythme, des horaires ou des pauses ;
- aménagement des supports pédagogiques ;
- reformulation ou accompagnement des consignes ;
- adaptation des modalités d'évaluation ;
- recours à une aide humaine ou technique, lorsque cela est possible.

La faisabilité des mises en situation pratiques est évaluée individuellement afin de garantir la sécurité du participant et du groupe. Lorsque certaines manipulations ne peuvent pas être réalisées, des modalités pédagogiques adaptées peuvent être proposées, dans la mesure où elles permettent d'atteindre les objectifs de la formation.



### Durée

7.00 Heures

1

Jour

### Effectif

2 à 10 participants

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : SignalChantier-20260805



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : [contact@evincel.fr](mailto:contact@evincel.fr) - Site web : [www.evincel.fr](http://www.evincel.fr)  
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes  
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427



**Contactez-nous !**

**Le service Formation  
Responsable pédagogique**

**Tél. : 0478225898**

**Mail : [contact@evincel.fr](mailto:contact@evincel.fr)**

**EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69**

**Version : SignalChantier-20260805**



**SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €**

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : [contact@evincel.fr](mailto:contact@evincel.fr) - Site web : [www.evincel.fr](http://www.evincel.fr)  
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes  
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427